

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/12/2024

N/Réf. : BXL30006_735_PUN
Gest. : AH
V/Réf. : 2043-60/121/2024-456PU
Corr DPC: T. Bogaert
NOVA : 04/PFU/1958498

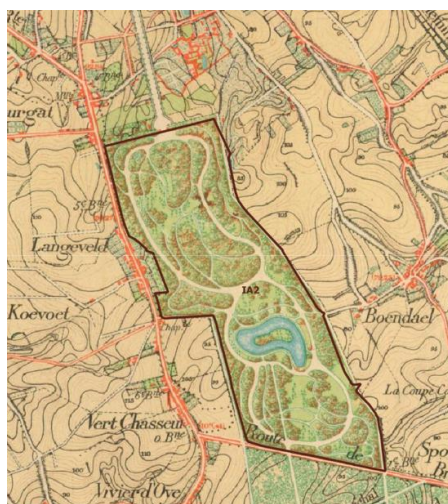
BRUXELLES. Bois de la Cambre
(= site classé)
PERMIS UNIQUE : Mettre en conformité sur base de la GIEP
l'installation de massifs drainants aux bords d'allées situées en
contrebas de talus (travaux réalisés à 4 endroits)

Avis conforme de la CRMS

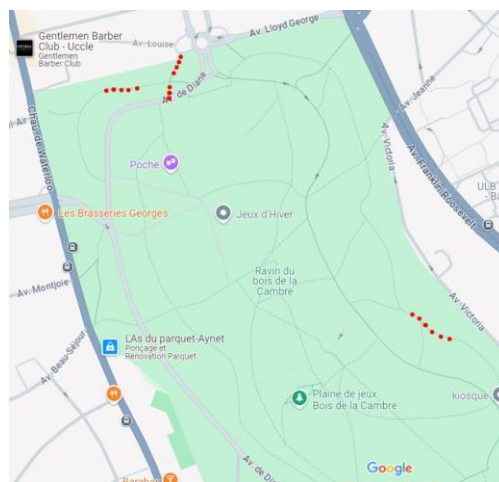
Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 04/12/2024, nous vous communiquons ***l'avis conforme défavorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 18/12/2024, concernant la demande sous rubrique.

CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE



Le bois de la Cambre peu après son aménagement - carte topographique militaire de 1873



Plan d'implantation des massifs drainants, extrait de la demande

Le Bois de la Cambre, aménagé en parc public paysager dès 1862 selon les plans de l'architecte paysager allemand Edouard Keilig, est classé comme site par arrêté du 18/11/1976.

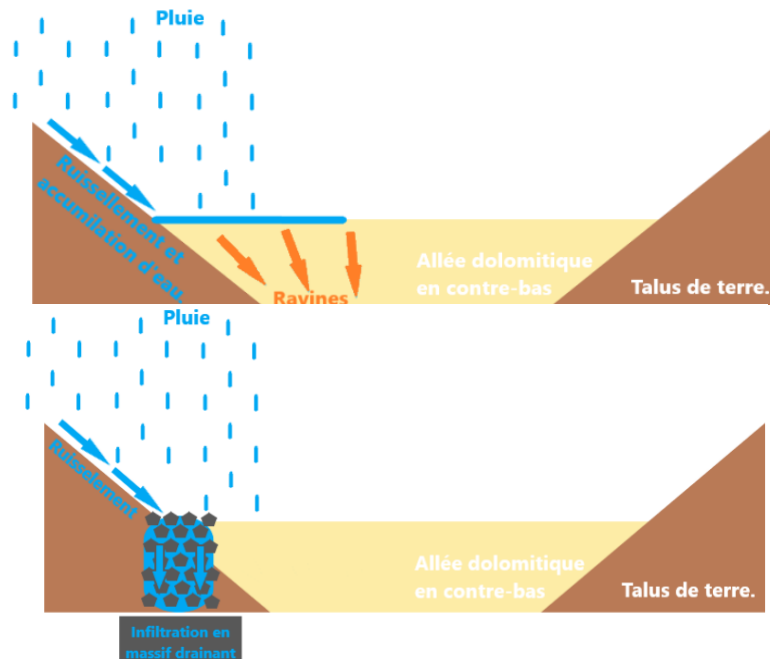
La demande porte sur la régularisation de systèmes drainants installés sans autorisation préalable à quatre endroits le long de l'allée des Arroches et des chemins du Crépuscule et de l'Aube, appartenant au tracé secondaire du parc.

Ces chemins creux sont revêtus de dolomie et bordés de terres boisées en pente. Lors de fortes pluies, l'eau de ruissellement provenant des pentes provoque l'érosion des chemins en contrebas, entraînant la dolomie dans son passage.



Pour temporiser les eaux et éviter l'érosion, le gestionnaire du site a créé des zones drainantes de part et d'autre des chemins les plus exposés au ravinement. Il s'agit de tranchées d'environ 50 cm de profondeur, remplies de pierres bleues concassées de calibres compris entre 5 et 10 cm (pas de géotextile ni de redents). Parallèlement, les chemins ont été rechargés en dolomie.

Photo de la situation de fait, extraite de la demande



Coupes théoriques des chemins sans et avec massifs drainants, extraits de la demande

Avis

La CRMS émet un avis conforme défavorable sur la demande.

Sans remettre en cause la nécessité d'une gestion adéquate des eaux dans le Bois de la Cambre, et tout en partageant les objectifs écologiques et d'usage qui ont motivé les travaux, la CRMS ne peut approuver les dispositifs en place en raison de leur concept insuffisamment étudié et inadapté au statut patrimonial du site classé.

Réalisés sur des tronçons limités, sans continuité et d'une esthétique particulièrement peu intégrée (matériau, couleur, calibres des pierres...), les massifs drainants et les bandes de roches qui débordent manquent d'intégration paysagère et créent des ruptures visuelles dans le tracé ancien des allées. De plus, ces interventions étant réalisées au pied des arbres qui bordent les chemins, elles peuvent impacter leurs systèmes racinaires, déjà fragilisés par le tassement du sol et le piétinement des promeneurs. Leur tenue dans le temps est questionnée, tout comme le risques de retrouver, in fine, des éléments de gros calibres sur les chemins.

La CRMS n'accepte donc pas de régulariser les dispositifs mis en œuvre et demande de proposer une solution alternative qui résoudra durablement la problématique du ravinement, dans le respect du cadre historique et paysager. Elle souligne l'importance de réaliser, pour cela, une analyse globale et détaillée de la gestion des eaux à l'échelle du Bois de la Cambre (eaux blanches, grises, ruisselantes, stagnantes, lacustres, phréatiques, etc.), tout en tenant compte de la dimension patrimoniale du site classé (cfr. le dossier de restauration élaboré dans les années 2000). Cette réflexion devra être menée

avec l'ensemble des acteurs impliqués, ainsi que les gestionnaires et utilisateurs du parc¹. Le recours à des experts scientifiques et/ou à des bureaux spécialisés en hydrologie apparaît également indispensable.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c. à : tbogaert@urban.brussels ; cleclercq@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;

¹ À la réflexion devront notamment être associés : BruxellesEnvironnement, Urban, la ville de Bruxelles - dont l'équipe qui gère le bois sur le terrain-, les communes adjacentes, Vivaqua, les différents concessionnaires et les principaux utilisateurs du Bois et, à terme, les comités de quartier, les riverains...